

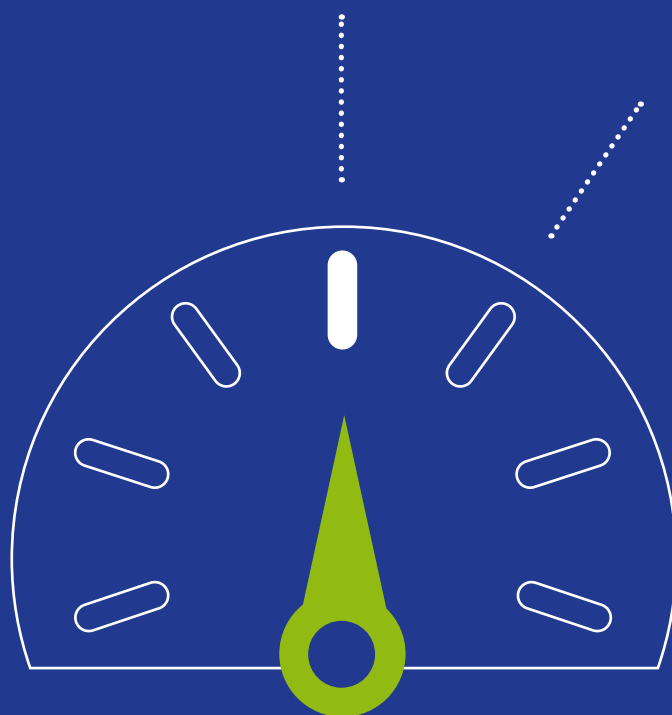
BAROMÈTRE 2025 DES POSTES FONJEP

DONNÉES 2024

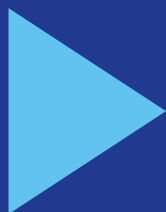
SOUTENIR
LES PROJETS
ASSOCIATIFS

CONTRIBUER
AUX DYNAMIQUES
TERRITORIALES

ACCOMPAGNER
LES POLITIQUES
PUBLIQUES



FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire



SOMMAIRE



1	Éditorial	2
2	Données clés 2024	4
3	Tout comprendre sur le Fonjep et sur les postes Fonjep	6
4	Les postes Fonjep soutiennent les projets associatifs	8
	Interview	9
	Un appui au développement du projet associatif	10
	Un rôle structurant dans les équipes salariées et bénévoles	10
	Des compétences utiles à la professionnalisation des associations	11
	Un financement indispensable à l'équilibre budgétaire des associations	12
5	Les postes Fonjep contribuent aux dynamiques territoriales	14
	Interview	15
	Un soutien à la vitalité associative de proximité	16
	Des réponses aux besoins de la population	17
	Une contribution à l'égalité territoriale	18
	Une répartition des postes sur l'ensemble du territoire	19
6	Les postes Fonjep accompagnent les politiques publiques	20
	Interview	21
	Un dispositif qui s'adapte aux grandes orientations nationales	24
	Un engagement pour la professionnalisation et l'innovation	24
	Une aide ciblée, contrôlée et évaluée	25
	Répartition des subventions par financeur	25
7	Cartographie dynamique des postes	26
8	Méthodologie de collecte et d'analyse de données	28
9	Glossaire des sigles	29



L'édito de

Mathilde GOUGET
Vice-présidente du Fonjep

Cette nouvelle édition du baromètre des postes Fonjep confirme la pertinence de ce dispositif. Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, le Gouvernement a fait le choix en 2024 et 2025 de préserver les crédits dédiés au financement de ces postes qui concourent à l'emploi associatif qualifié. En 2024, l'Etat y a consacré 60,6 millions d'euros. Tous ministères confondus, 8 525 emplois, à temps complet ou à temps partiel, ont donc été soutenus financièrement. Ces subventions contribuent à la mise en œuvre de projets locaux, départementaux, régionaux, nationaux dans les secteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la politique de la ville, de la cohésion sociale, de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de la culture partout en France dans les quartiers prioritaires de la politique de ville comme dans les zones rurales. Cette année, le FONJEP a poursuivi son travail sur les modèles socio-économiques - MSE - des associations. Des kits JEP'Ambitions ont été attribués à de nouvelles associations qui pourront ainsi questionner et travailler les leviers humains, financiers et partenariaux de leur structure. Des webinaires pour l'appropriation de cet outil ont été programmés durant toute l'année 2025 : les fonctionnaires de l'État et les acteurs associatifs disposent ainsi de temps d'information et d'échanges sur l'enjeu des MSE. Les dix expérimentations sur la question de la co-construction d'une évaluation, lancées en 2024, ont continué à mobiliser activement les associations, les partenaires financiers et les équipes de chercheurs impliqués dans ce chantier dont celles de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Je tiens à saluer tous les acteurs associatifs et institutionnels, tant au niveau national que local, qui s'impliquent et concourent à la mise en œuvre de ce dispositif et à la qualité du partenariat entre l'État et les associations.



L'édito de

Patrick CHENU
Président du Fonjep

Cette édition 2025 du Baromètre des postes Fonjep, basée sur les données 2024, s'inscrit dans la continuité d'une démarche lancée en 2022, qui nous offre une analyse détaillée des données du dispositif depuis 2016. C'est un outil essentiel pour approfondir notre compréhension des postes, des associations bénéficiaires, et pour contribuer à l'évaluation de l'impact des dispositifs.

Fidèles à cette ambition, nous avons souhaité, pour cette édition, présenter les données sous trois angles : le soutien aux projets associatifs, la contribution aux dynamiques territoriales, et l'accompagnement des politiques publiques. En complément, pour rendre plus visibles les données régionales et locales, nous proposons une cartographie dynamique des postes sur notre site web (voir les explications en pages 26 et 27).

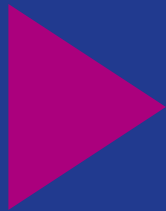
Nous voulons ainsi éclairer le rôle joué par les postes Fonjep— et au-delà, par les associations — dans les territoires, au service des habitants. C'est l'occasion pour moi d'appeler les collectivités à nous rejoindre plus nombreuses dans ce dispositif de cogestion.

En 2024, 8 525 postes ont été financés, mais nous enregistrons malheureusement une légère baisse de 553 postes par rapport à 2023. Cette diminution est liée à l'achèvement programmé des postes « Fonjep Jeunes », qui constituaient une aide précieuse pour l'insertion professionnelle des moins de 30 ans. Nous déplorons cette fin de cycle, tout en saluant la pérennisation et le déploiement d'autres dispositifs : augmentation des postes « Culture » et montée en charge des postes « Guid'Asso » par exemple.

Nous regardons désormais vers l'avenir, en anticipant les effets de la nouvelle instruction interministérielle du 28 mars 2025, dont les conséquences pourront être mesurées concrètement dans le prochain baromètre.

Je tiens à remercier chaleureusement les 2 005 associations qui ont participé à l'enquête qualitative (soit un taux de réponse de 30 %). Leurs retours nous sont indispensables pour mettre en lumière la réalité du terrain et le travail des salariés en poste Fonjep, qui consolident durablement le projet associatif.

Poursuivons ensemble, dans l'esprit de la cogestion, cet engagement au service de l'éducation populaire et de la jeunesse.



CHIFFRES CLÉS

Postes Fonjep



8 525 postes Fonjep actifs (9 078 en 2023)

5 572 associations bénéficiaires (5 562 en 2023)

Public cible prioritaire



31 % des associations bénéficiaires ont pour public prioritaire les moins de 25 ans

57 % des salariés porteurs de postes Fonjep agissent dans l'accompagnement de projets de jeunes ou de pratiques culturelles

Impact territorial



72 % des associations bénéficiaires de postes Fonjep sont des associations locales

60 % des associations bénéficiaires agissent au moins en partie en quartier prioritaire politique de la ville (QPV)

34 % des associations bénéficiaires agissent au moins en partie en zone de revitalisation rurale (ZRR)

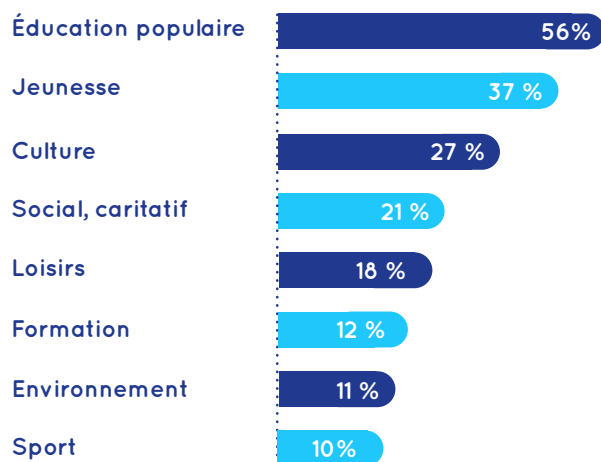
Taille des associations



70 % des postes Fonjep sont attribués à des structures de moins de 10 salariés (nombre de salariés en équivalent temps plein)

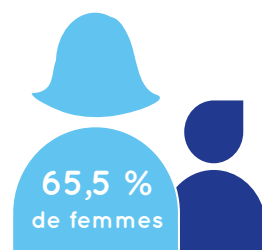


Domaines principaux d'intervention des associations



Une association peut indiquer plusieurs domaines principaux d'intervention.

Profil du salarié type



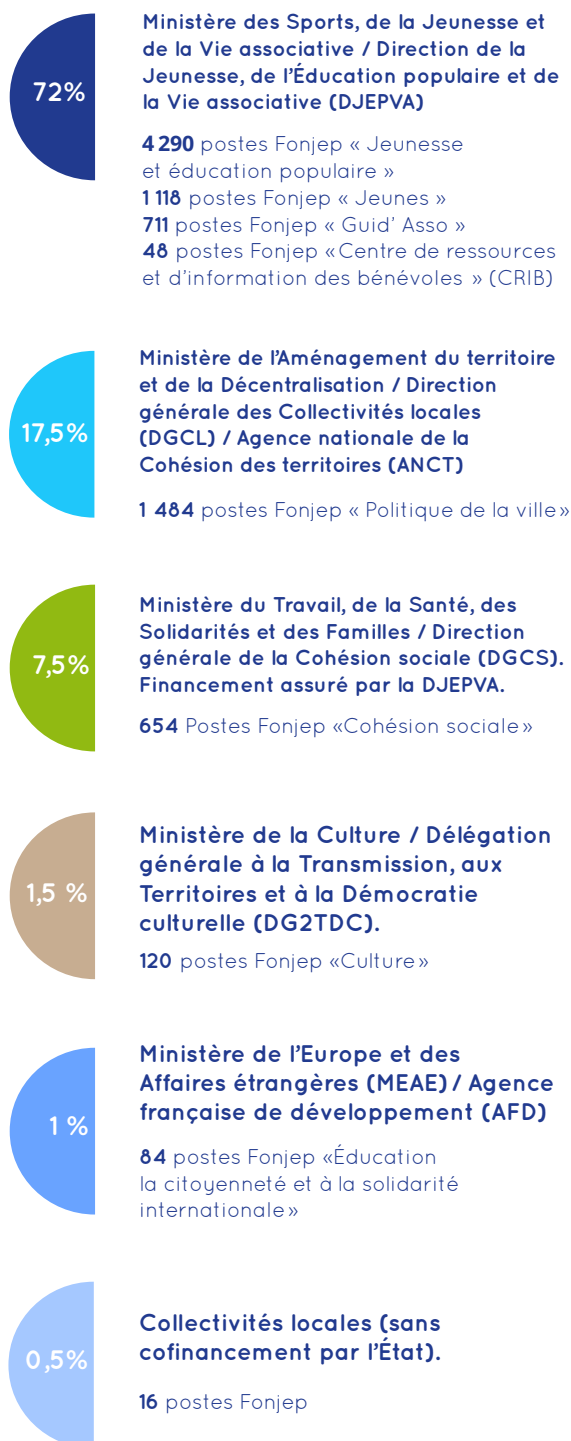
Âge moyen

- 38 ans

Niveau de formation

- Plus de la moitié possède un diplôme au moins équivalent à une Licence

Les financeurs et les types de postes





Interview

Nouria DUTHOIT-MESSAOUDI

TOUT COMPRENDRE SUR LE FONJEP ET SUR LES POSTES FONJEP



Nouria Duthoit-Messaoudi
Délégue Générale du Fonjep

Qu'est-ce que le Fonjep ? Qu'est-ce qu'un poste Fonjep ?

.....

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep), créé en 1964, est un organisme de cogestion unique en France, né de la volonté commune des associations et des services de l'État. Sa mission principale consiste à soutenir la professionnalisation des métiers dans le secteur associatif. Pour ce faire, il finance des postes qualifiés au sein d'associations régies par la loi de 1901. Il agit comme une interface entre les collectivités, les associations et l'État, assurant le versement de subventions annuelles de 7 000 € à 10 000 € (nommées « postes Fonjep ») pour le compte de divers ministères. Un poste Fonjep n'est pas un emploi aidé, mais bien une aide au développement de projets associatifs dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié. Il vient essentiellement en appui des projets associatifs liés aux loisirs éducatifs des jeunes, à l'action sociale, à la culture, aux actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en milieu rural, à l'engagement associatif, etc.

Comment les associations peuvent-elles bénéficier d'un poste Fonjep ?

.....

Toute association qui souhaite obtenir un poste Fonjep doit se renseigner auprès des financeurs qui sont seuls habilités à définir les critères de sélection et à attribuer ces postes :

- Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : la direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (DJEPVA), les délégations régionales académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et les Services départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation : l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et les services régionaux et départementaux de la politique de la ville
- Le ministère de la Culture : la délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie culturelle (DG2TDC) et ses services déconcentrés

- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en lien avec l'Agence française de développement (AFD). Le MEAE finance les postes Fonjep « Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale » (ECSI) dans le cadre d'appels à projets triennaux que le Fonjep relaye et gère.

Le Fonjep gère les postes Fonjep qui ont été attribués par ces financeurs aux associations. L'aide est attribuée pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable sous certaines conditions.

Quel est l'impact du dispositif Fonjep sur les associations bénéficiaires ?

La subvention poste Fonjep, représente en moyenne 16 % du coût moyen du salaire chargé. Bien que cela puisse paraître modeste par rapport au coût d'un poste, le dispositif contribue à soutenir la trésorerie des associations et est considéré comme un investissement structurant pour leur pérennité. Il est particulièrement bénéfique pour les petites structures (70 % des postes Fonjep sont attribués à des associations de moins de dix salariés), qui constituent la majorité du champ associatif.

Au-delà, cela représente un « effet levier » pour le déploiement de leur projet et l'obtention d'autres financements, un « effet label » qui valorise leur projet et leur crédite une garantie de sérieux et de continuité auprès des partenaires et du public, et des « effets induits » tels que le développement de réponses aux besoins de la population, le travail en réseau, et l'engagement.

Comment le dispositif a-t-il évolué ces dernières années ?

Entre 2016 et 2023, le nombre de postes Fonjep est passé de 5 182 à 9 078, soit une augmentation de 75%. Cette augmentation accompagne des politiques publiques mises en place de façon durable ou plus ponctuelle par les pouvoirs publics¹. 2024 a amorcé une légère baisse : 8 525 postes, soit 553 postes en moins qu'en 2023. Cette baisse correspond à la fin prévue des postes Fonjep « Jeunes » (créés dans le cadre du plan de relance lors de la crise sanitaire) mais elle est en partie compensée par l'augmentation du nombre d'autres postes, tels que les postes « Guid'asso » et les postes « Culture ».

Évolution du nombre de postes Fonjep

2021

7 712 postes
5 031 associations

2022

8 721 postes
5 457 associations

2023

9 078 postes
5 562 associations

2024

8 525 postes
5 572 associations

Quelles sont les autres missions du Fonjep ?

Les services du Fonjep gèrent plusieurs autres dispositifs pour le compte de l'État. Le pôle Solidarité internationale s'occupe du Volontariat de solidarité internationale (VSI), du Volontariat d'échanges et de compétences (VEC), des dispositifs « Jeunesse et solidarité internationale » et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (JSI/VVSI), ainsi que de l'Initiative pour la solidarité internationale (ISI) et des postes Fonjep « Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale » (ECSI). Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) est dédié à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archivistique du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Enfin, dans sa mission d'appui au projet associatif et au dialogue entre les associations, l'État et les collectivités, le Fonjep impulse et coordonne des expérimentations et recherches-actions sur des thématiques importantes pour l'avenir associatif, comme les modèles socioéconomiques, ou l'évaluation des actions associatives.

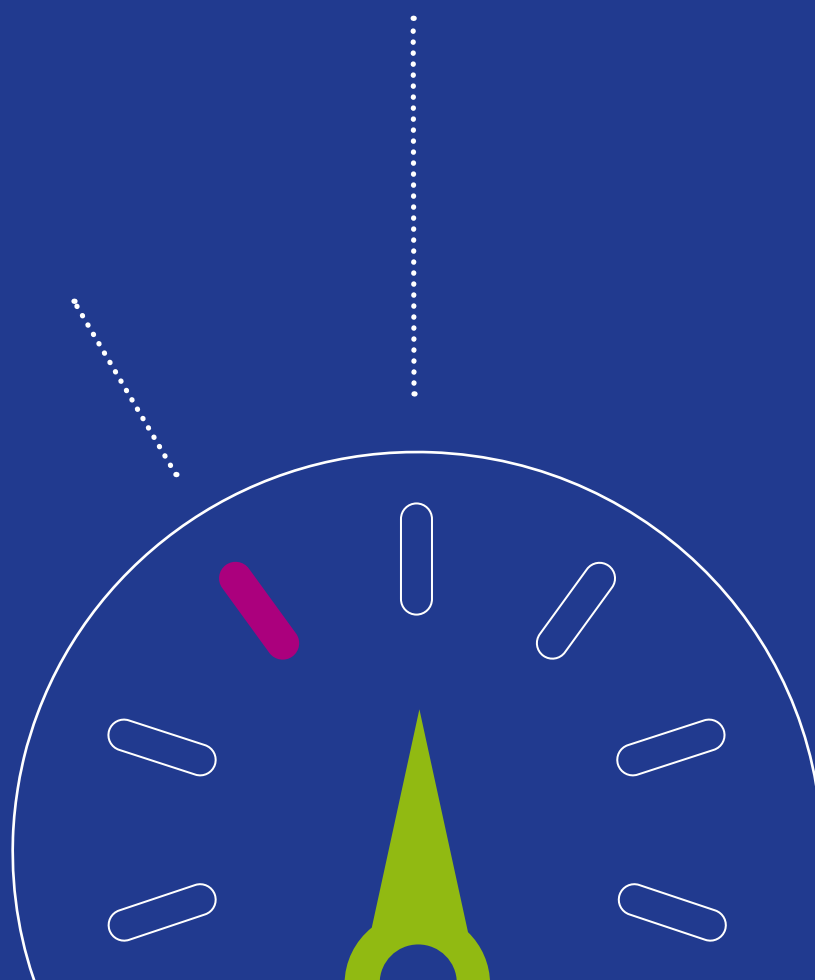
Plus d'informations

Rendez-vous sur www.fonjep.org

¹ Voir page 23

LES POSTES FONJEP SOUTIENNENT LES PROJETS ASSOCIATIFS

**Les postes Fonjep :
un dispositif
structurant et durable
qui représente un
investissement à
long terme dans
la pérennité et le
développement des
associations.**





Interview

Daniel JEAN-PIERRE

Directeur de la fédération
régionale des MJC d'Occitanie



Comment les postes Fonjep soutiennent-ils concrètement les projets associatifs ?

En tant qu'acteur de terrain, j'ai pu constater que les postes Fonjep représentent un soutien crucial à la structuration et à la qualité de l'encadrement des projets associatifs. Il ne s'agit pas d'une aide directe à l'emploi, mais plutôt d'un investissement dans le développement qualitatif d'un projet associatif sur un territoire.

Par ailleurs, le Fonjep alimente notre réflexion en assurant une veille permanente sur les évolutions sociales et les nouveaux besoins en matière de politiques de jeunesse et d'éducation populaire. Ses tables rondes prospectives et ses études participatives nous fournissent des outils et des réflexions sur divers sujets, tels que les modèles économiques associatifs ou encore l'évaluation de projets. Cela encourage les associations et les collectivités à aborder ces questions, ce qui améliore la qualité des relations entre associations et pouvoirs publics, et donc de nos projets.

L'ambition du dispositif est de créer un « effet levier » pour les associations. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Quand une association obtient un poste Fonjep, cela renforce la reconnaissance de son projet d'intérêt général par l'État. Cela crée ou assoie des relations structurantes avec les pouvoirs publics ou les CAF sur les territoires et met en évidence l'intérêt de nos projets pour les territoires, que ceux-ci soient ruraux, périurbains ou situés en QPV.

Cette aide est-elle gage de stabilité pour les associations ?

Même si le montant financier direct peut paraître modeste, « l'effet levier » des postes Fonjep facilite le financement de l'encadrement de projets associatifs pour 3 ans renouvelables. Ce soutien pluriannuel

facilite le renouvellement ou l'adaptation de nos projets face aux changements rapides de la société et des enjeux territoriaux. Cela permet aux associations déjà structurées de conserver une souplesse de fonctionnement, d'élargir leurs réseaux, de développer leurs coopérations et de mobiliser leurs ressources internes. Le monde associatif mobilise en effet une économie non monétaire essentielle à la vie des territoires (bénévolat, alliances interassociatives...), au-delà du fait qu'il génère aussi une vraie économie locale (emplois, liens avec les entreprises locales...).

Pour les associations, quels avantages y a-t-il à ce que le Fonjep gère cette subvention ?

Le soutien à l'encadrement des projets associatifs se traduit par une subvention versée par le Fonjep pour le compte de l'État aux associations d'Éducation populaire (autour de 7 000 € et 10 000 € pour certaines). Ce versement « de la part État » s'effectue chaque trimestre. Si elle est complétée par une subvention d'une collectivité, il est possible – à la demande de la collectivité – de signer une convention tripartite gérée par le Fonjep. L'association reçoit alors chaque mois du Fonjep le dixième de la subvention de la collectivité. Cette garantie de versements réguliers est très appréciée par les associations, qui ont une meilleure visibilité de leur trésorerie.

Comment se traduit la cogestion propre au Fonjep et quel intérêt y voyez-vous ?

Le conseil d'administration du Fonjep étant composé à parité de représentants de l'État et des collectivités territoriales (membres de droit) et de représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (membres actifs), le dialogue constructif entre pouvoirs publics et associations est permanent. Le Fonjep est donc un espace de dialogue et de coopération précieux, tant au niveau national qu'au sein des comités régionaux Fonjep. Il permet de partager des réflexions, de penser des réponses du local au national avec les associations et d'analyser la pertinence des politiques publiques sur nos territoires.

LES POSTES FONJEP SOUTIENNENT LES PROJETS ASSOCIATIFS

52%
des salariés en poste
Fonjep ont une mission
centrée sur l'intervention
auprès des publics

59%
de leur temps de travail
est dédié à la conduite
et à la coordination de
projets

Un appui au développement du projet associatif

.....

Le dispositif permet l'emploi ou le maintien d'un salarié permanent qualifié, capable d'encadrer des bénévoles, de conduire des projets de développement et donc de contribuer à pérenniser le projet associatif.



En 2024, les salariés en poste Fonjep consacrent en moyenne 59% de leur temps à la conception et conduite de projets (27%) et à la coordination d'activités et d'équipes (32%).

Le reste est consacré à l'animation socioculturelle et à l'intervention directe auprès des publics (41%). Cette moyenne montre la polyvalence de ces salariés, et met en évidence leur rôle moteur dans la dynamique associative, quelle que soit leur mission dominante.

L'enquête menée en 2025² montre en effet que **48%** d'entre eux ont une mission principalement centrée sur la coordination ou direction d'actions au sein d'une association (40%) ou l'accompagnement d'associations d'un réseau (8%), tandis que près de **52%** des salariés en poste Fonjep ont une mission principalement centrée sur l'intervention directe auprès des publics.

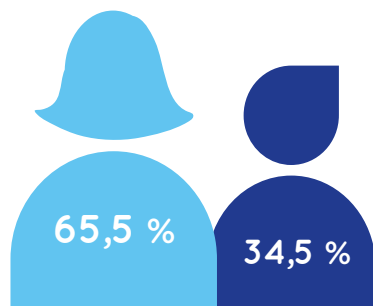
Un rôle structurant dans les équipes salariées et bénévoles

.....

Les salariés porteurs de postes Fonjep ont en moyenne 38 ans et plus de 3 ans d'ancienneté sur leur poste. Ce sont donc des personnes d'expérience. En 2024, 12% des postes Fonjep sont des cadres (dont 63% de femmes).

² Voir la méthodologie de recueil des données, page 28.

Le profil type d'un « poste Fonjep »



Âge moyen

- 38 ans
- 39 ans

Ancienneté moyenne sur le poste

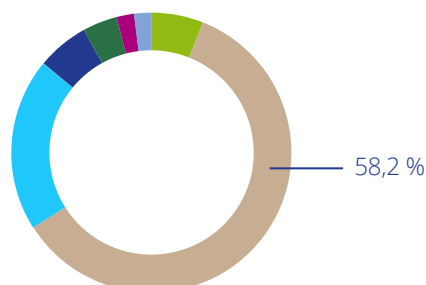
- 3 ans
- 4 ans

Ces personnes sont employées majoritairement par des associations employeuses de petite taille (moins de 10 salariés), mais jouent un rôle important dans l'animation des ressources bénévoles.

Parmi les associations bénéficiaires de postes Fonjep :

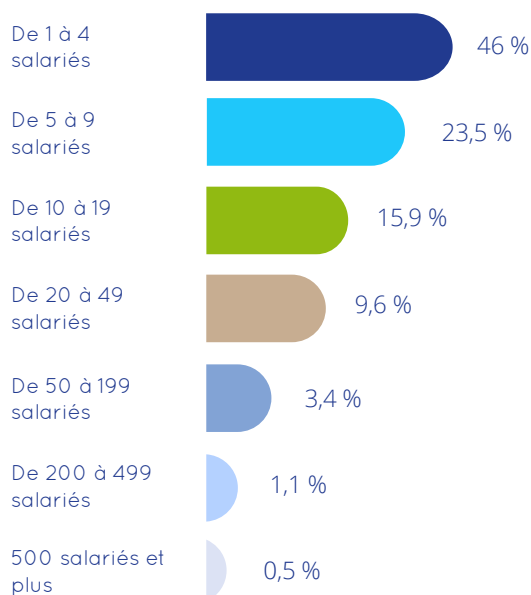
- **83%** bénéficient de 2 postes Fonjep ou moins.
- **70%** comptent moins de 10 salariés (en équivalent temps plein).
- Mais elles mobilisent **1 293 584 bénévoles** en 2024 (29% de plus qu'en 2023).
- **50%** comptent plus de 20 bénévoles : une médiane qui cache de grandes disparités puisque le nombre moyen de bénévoles est de 232 par association.

Nombre de poste par association bénéficiaire en 2024



- un demi poste
 - 1 poste
 - 1,5 à 2 postes
 - 2,5 à 3 postes
 - 3,5 à 7 postes
 - 7,5 à 15 postes
 - plus de 15 postes
- 83,4 %**

Nombre de poste par association bénéficiaire en 2024

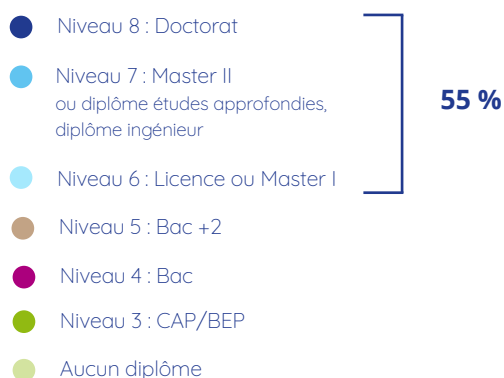
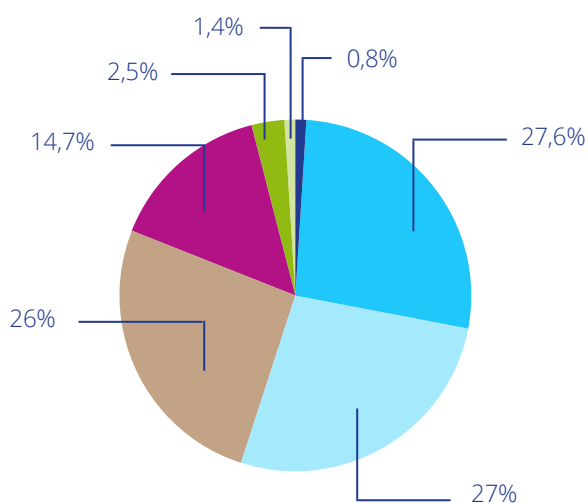


Des compétences utiles à la professionnalisation des associations

55% des salariés porteurs de postes Fonjep ont un diplôme de niveau Licence ou supérieur, et 26% d'un niveau Bac+2.

Ce sont donc des personnes qualifiées, à la fois dans des compétences « métier » (animation, éducation, médico-social), mais aussi dans des compétences « support » pour au moins **29%** d'entre elles (gestion de projets, communication, gestion des ressources humaines, etc.)

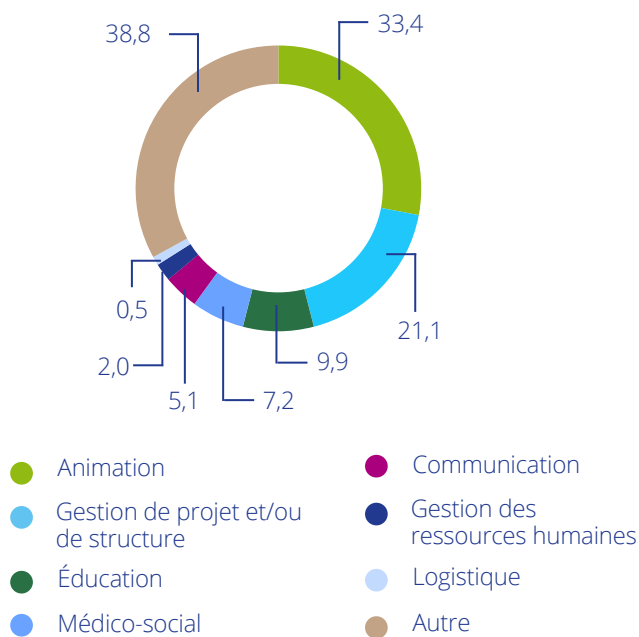
Niveau de diplôme des salariés en poste Fonjep



55%
des salariés en poste
Fonjep ont un diplôme
de niveau Licence ou
supérieur

33%
des salariés en poste
Fonjep ont un diplôme
dans le domaine de
l'animation

Domaines de diplômes (en %)



Les salariés peuvent indiquer plusieurs diplômes.

Un financement indispensable à l'équilibre budgétaire des associations

En moyenne, un « poste Fonjep » représente :

- **16%** du salaire annuel chargé du salarié
- **1,5%** du budget annuel médian des associations bénéficiaires
- plus de **3,3%** du budget annuel pour 1/4 des associations porteuses

6 617 €

Montant moyen annuel de la subvention Fonjep par salarié

1 932 881 €

Budget annuel global moyen des associations bénéficiaires

443 500 €

Budget annuel global médian des associations bénéficiaires

Montant total de la subvention poste Fonjep pour les associations bénéficiaires

Inférieur ou égal à 7 164 € **63,85 %**

Entre 7 165 et 21 492 € **30,24 %**

Entre 21 492 € et 28 656 € **2,79 %**

Supérieur à 28 656 € **3,11 %**

Mais au-delà des montants, les postes Fonjep ont un « effet levier » et un « effet label »

L'effet levier : structuration et pérennisation

- Cette subvention concourt à la consolidation et la structuration du projet associatif.
- Le salarié Fonjep joue un rôle clé dans la recherche de cofinancements et l'encadrement d'autres salariés et bénévoles. Il est le plus souvent l'interlocuteur des services déconcentrés.

L'effet label : reconnaissance et crédibilité

- L'attribution d'un poste Fonjep valorise le projet associatif, lui conférant une garantie de sérieux et de continuité grâce à sa pluri-annualité (trois ans).
- Il peut parfois garantir à la collectivité le label État sur le projet proposé.

LES POSTES FONJEP CONTRIBUENT AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES

Présents sur tout le territoire et en majorité dans des associations locales, les postes Fonjep contribuent à la vie socio-économique et sociale des territoires.

Ils agissent au service des populations, dans les zones rurales, périurbaines et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.





Interview

Nadia RACHEDI

Médecin experte responsable de l'observatoire Jeunesse de l'Hérault, représentante technique des départements de France au CA du Fonjep.



Quel rôle jouent les postes Fonjep dans la dynamique des territoires?

.....

Les postes Fonjep structurent l'intervention des associations dans les territoires. Ils constituent un support particulièrement agile et pertinent pour l'action publique, surtout dans le cadre des appels à projets ou des commandes publiques. Leur renouvellement tous les trois ans est un atout important car il permet aux associations de se remettre en question, de faire remonter leurs besoins et d'affiner leurs diagnostics. Ce processus nous aide à mieux répondre aux besoins des publics, et permet aux collectivités de réaliser, en quelque sorte, de la « dentelle territoriale ». C'est une adaptabilité essentielle dans un contexte de changements permanents. Les postes Fonjep favorisent aussi une dynamique démocratique, et offrent au service public un outil souple et réactif. Toutefois, si les postes Fonjep sont des supports d'actions pertinentes, ils sont historiquement attachés à l'État et identifiés comme tels. Le dispositif n'a pas été conçu pour associer systématiquement les collectivités territoriales. Ceci peut freiner l'appropriation du dispositif par les départements qui ont des principes de gestion spécifiques en souhaitant être bien identifiés pour les actions qu'ils mènent.

Le Fonjep a lancé un chantier sur l'évaluation coconstruite entre les pouvoirs publics et les associations. Quelles sont les attentes des conseils départementaux vis-à-vis de cette démarche?

.....

Nous avons de grandes attentes vis-à-vis de ce chantier sur l'évaluation coconstruite. C'est une occasion unique d'instaurer une dynamique JEP transversale au niveau départemental, une dimension qui nous fait défaut actuellement. C'est comme une « page blanche » qui se remplit aujourd'hui grâce à un triple processus initié et piloté par le Fonjep : coproduction, collaboration et coopération. La méthode pourrait servir de modèle pour d'autres chantiers. Au-delà de l'évaluation, cette démarche est susceptible d'initier un changement de posture, en faisant appel à la responsabilité de chacun, en renforçant les liens et la confiance entre les acteurs. Les indicateurs communs qui en découleront sont essentiels pour mettre en place des analyses JEP transversales et interdépartementales. C'est essentiel pour mieux appréhender les besoins et aspirations des publics, et pour élaborer, à l'intention des élus, des propositions de politiques publiques JEP qui incitent les services à dépasser la routine de ce qu'ils savent déjà faire, pour aller davantage vers ce qu'il faudrait faire. Ce chantier peut donc nous amener vers un plus haut niveau de partenariat, pour penser une feuille de route partagée et la mettre en œuvre concrètement en mutualisant tous les moyens : humains, financiers, équipements et outils. Prévue dès la conception des projets, cette « coparentalité » permettrait aux différents acteurs — collectivités, État et associations — de travailler au service du public en oubliant les identités administratives artificielles, pour une plus grande efficacité.

LES POSTES FONJEP CONTRIBUENT AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES

64%

des salariés en poste
Fonjep mènent une action
qui cible un public très
large.

31%

agissent prioritairement
auprès des moins de 25
ans

Un soutien à la vitalité associative de proximité

.....

La majorité des postes (70 %) sont implantés dans des petites structures de moins de dix salariés, et **72 %** des associations bénéficiaires sont locales. Cela assure une présence forte et une adaptation aux réalités du terrain.



**72% des associations
bénéficiaires des
postes Fonjep sont des
associations locales et
5,6% des associations
régionales**



**10% sont des têtes de
réseau départemental et
4,8% des têtes de réseau
régional ou interrégional
dont l'objectif est de
favoriser les coopérations**

Des réponses aux besoins de la population

Les actions menées directement ou indirectement par le bénéficiaire du poste Fonjep ont trait à de nombreux services essentiels pour la population.

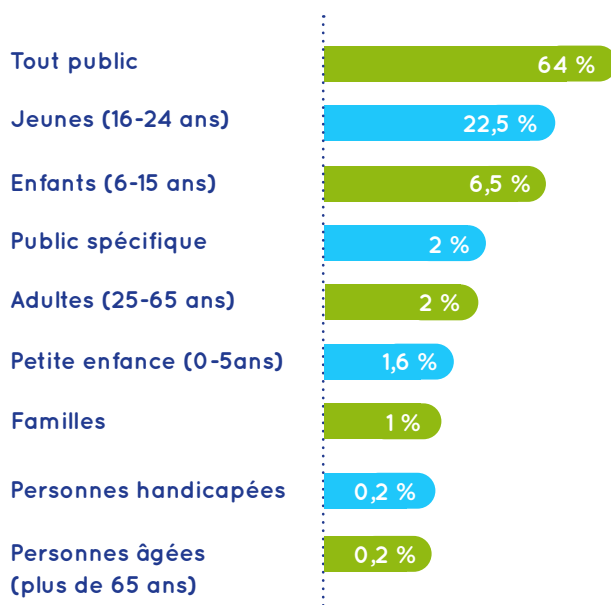
Domaines d'actions des bénéficiaires de postes Fonjep

Domaines d'actions	Exemples d'actions	% de salariés en poste Fonjep
Enfance et jeunesse	Accompagnement de projets de jeunes Accueils collectifs de mineurs sur les temps extrascolaires Accueils collectifs de mineurs sur les temps périscolaires Information jeunesse	59 %
Social et santé	Accompagnement social Accompagnement social hébergement Animation de la vie sociale Hébergement social Insertion sociale et professionnelle Mentorat Publics en situation de handicap Santé mentale des jeunes	39 %
Culture	Accompagnement des pratiques culturelles	27 %
Développement local / territorial	Appui à la vie associative Développement local Tourisme social	24 %
Éducation et citoyenneté	Continuité éducative Éducation aux médias et à l'information Formation à la citoyenneté des jeunes Formation BAFA Formations BJEPS, DJEPS, DESJEPS Lutte contre le harcèlement Lutte contre les dangers des écrans Lutte contre les Violences sexuelles et sexistes (VSS) Médiation numérique Service civique	18 %
Famille	Actions intergénérationnelles	15 %
Environnement	La préservation de la biodiversité La transition écologique	8 %
Sport et loisirs	Activités sportives	3 %
Solidarité internationale	Déploiement des dispositifs de solidarité internationale	1,5 %
Autres		6 %

88%
des associations
bénéficiaires agissent
à l'échelle régionale ou
infrarégionale.

32%
les associations
bénéficiaires de postes
Fonjep sont implantées
dans des quartiers
prioritaires politique
de la ville

Public prioritaire des actions menées par les postes Fonjep

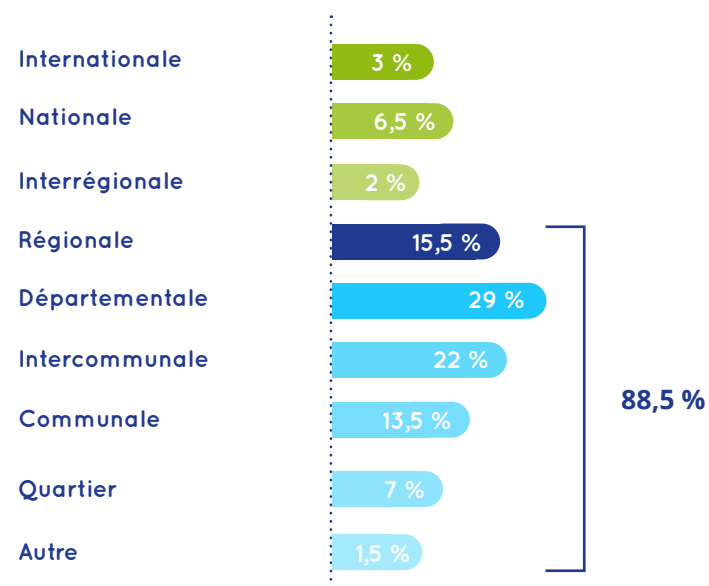


Une contribution à l'égalité territoriale

88,5 % des associations bénéficiaires agissent à l'échelle régionale ou infrarégionale.

11,5 % interviennent à l'échelle interrégionale, nationale ou internationale.

Échelle d'intervention des associations bénéficiaires



32 % des associations bénéficiaires de postes Fonjep sont implantées dans des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), mais au-delà, **60%** des associations déclarent agir au moins en partie en QPV.

De la même façon, **17%** des associations sont implantées en zones de revitalisation rurale (ZRR), mais elles sont 32% à intervenir dans ces zones.

Des postes Fonjep financés ou cofinancés par des collectivités locales

Les collectivités locales peuvent aussi financer des postes Fonjep et signer une convention avec le Fonjep. Celle-ci permet alors au Fonjep d'avancer la subvention de la collectivité à l'association, puis de la facturer à la collectivité.

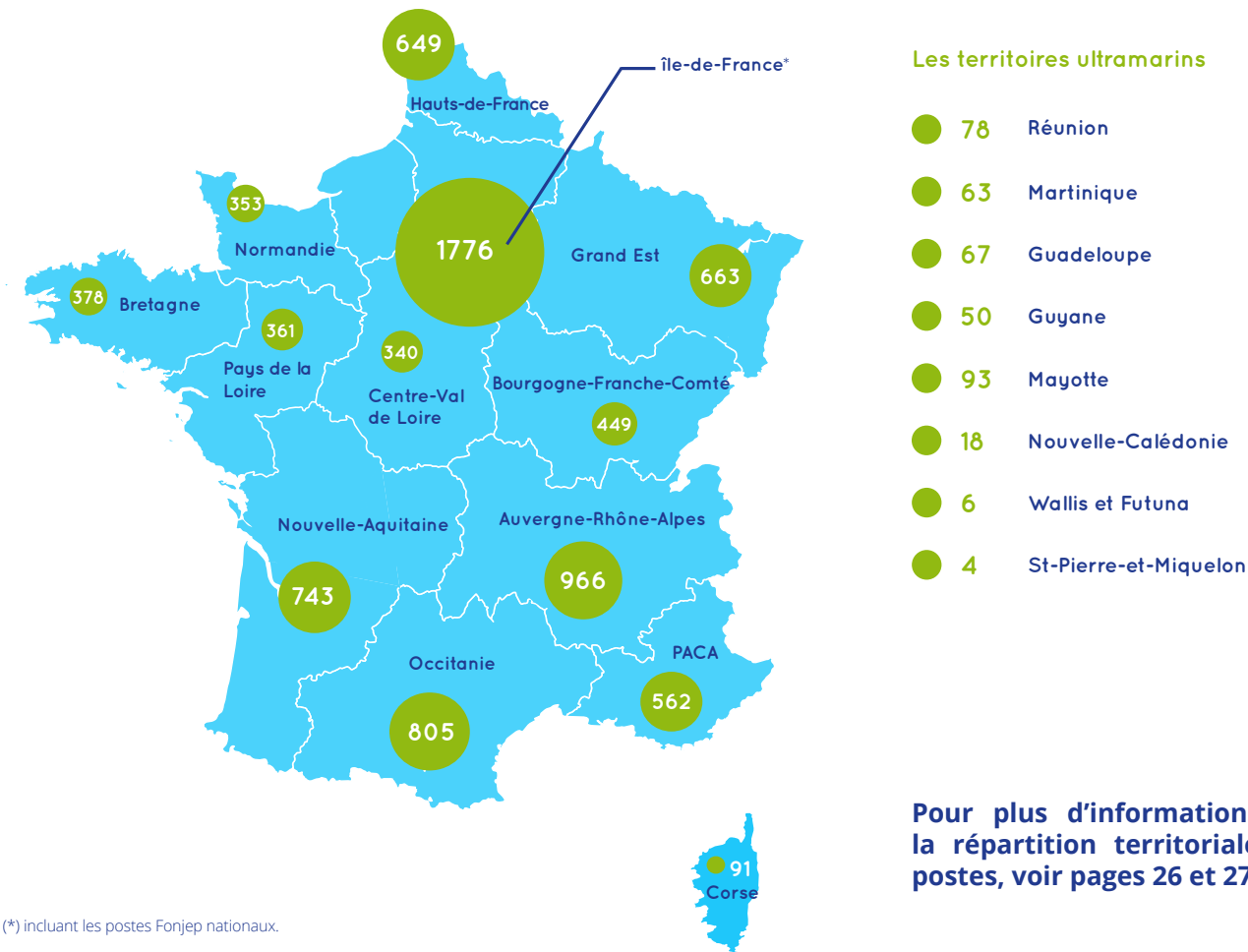
En 2024, **58** collectivités locales ont travaillé ainsi avec le Fonjep. Souvent, ces postes sont aussi cofinancés par les services de l'État.

En 2024, **86** postes ont été cofinancés par l'État et 19 postes ont été uniquement financés par les collectivités locales.

Le montant global des subventions des collectivités pour les postes Fonjep s'élève à **4 296 077 €** en 2024.

- **75 %** des collectivités concernées sont des communes.
- Le financement représente en moyenne **84 %** du coût des postes.

Une répartition des postes sur l'ensemble du territoire



Pour plus d'informations sur la répartition territoriale des postes, voir pages 26 et 27.

LES POSTES FONJEP ACCOMPAGNENT LES POLITIQUES PUBLIQUES

Créé en 1964, le Fonjep est cogéré par l'État, les collectivités et les associations à voix égales, ce qui en fait sa « force et sa singularité ». Il agit comme une interface entre ces différents acteurs.

Il gère les postes Fonjep et assure le versement de subventions pour le compte de multiples ministères.





Interview

Yasmine COMETA

Déléguée régionale à la vie associative,
DRAJES des Hauts-de-France



Quel est le rôle des services déconcentrés de l'État dans l'attribution des postes Fonjep ?

.....

Notre rôle, en tant que DRAJES, est double. Premièrement, nous pilotons et animons le dispositif des postes Fonjep relevant du programme « Jeunesse Vie associative ». Deuxièmement, nous animons au niveau régional le dispositif Fonjep interministériel, en lien avec les divers services qui pilotent les politiques publiques dans lequel il s'inscrit : la préfecture de région pour la politique de la ville, la DRAC, la DREETS et, bien sûr, en lien avec le comité régional de l'association Fonjep.

Au total, les services DRAJES et SDJES gèrent 70 % de l'ensemble des postes Fonjep attribués dans notre région. Concrètement, cela porte sur l'intégralité de la procédure, des appels à projets à l'évaluation, en passant par l'établissement des actes juridiques et la saisie des données sur l'extranet Fonjep national pour les paiements. Nous informons et mobilisons le « vivier » des associations éligibles, vérifions la capacité à inscrire l'activité dans une dynamique de pérennisation dont la première exigence est l'existence d'un cofinancement. Chaque projet conventionné est suivi par les services et donne lieu à une évaluation contradictoire, qui nourrit l'arbitrage final de reconduction ou de clôture du partenariat. La coordination est assurée par des réunions régulières entre les services gestionnaires.

Comment le dialogue associations, État et collectivité autour des postes Fonjep se noue-t-il concrètement à votre échelle ?

.....

Le dialogue est un pilier fondamental du dispositif Fonjep. Nous œuvrons en faveur d'une coopération, entre les acteurs publics et les associations, qui reconnaît la vie associative et l'économie sociale et solidaire comme une source de solutions aux problèmes sociaux. Les projets associatifs déployés avec l'appui d'un poste Fonjep ont tous en commun de s'inscrire dans une démarche d'éducation populaire, faisant sien les enjeux de coopération, participation et renforçant le pouvoir d'agir.

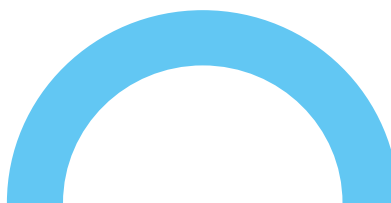
Le Fonjep est une marque de confiance reconnue et bien identifiée par les collectivités, qui agit comme un levier pour les décisions de cofinancements. Certains dispositifs, tels que Guid'Asso, font même l'objet d'un engagement réciproque avec le conseil régional, qui soutient financièrement les missions.

Enfin, nous avons notre place au sein du comité régional Fonjep, qui inclut les bénéficiaires et les pouvoirs publics, pour valoriser le dispositif et suivre les évolutions des programmes.

Le Fonjep a lancé un chantier sur l'évaluation coconstruite entre les pouvoirs publics et les associations. Quelles sont les attentes des DRAJES vis-à-vis de cette démarche ?

.....

Le nouveau chantier national sur la « co-construction des évaluations des projets associatifs », lancé en 2024, est très attendu. Notre région a d'ailleurs été retenue comme terrain d'expérimentation, avec un projet régional copiloté par la DRAJES, le conseil régional, le CRAJEP et l'Institut Godin. Nos attentes sont de voir cette démarche suivre le même chemin de succès que le précédent chantier sur les « modèles socio-économiques associatifs ». Ce dernier avait en effet conduit à la structuration du réseau Guid'Asso et à l'intégration du sujet dans les appels à projets régionaux et de l'État. Nous espérons une transformation des pratiques d'évaluation, aboutissant à des déclinaisons territoriales qui intègrent les politiques publiques et les pratiques associatives. L'objectif est de permettre aux associations de mieux démontrer l'impact de leurs projets, de favoriser la coopération au sein de réseaux thématiques, et d'enrichir mutuellement les perspectives des pouvoirs publics et des acteurs associatifs sur la valeur ajoutée de leurs actions.

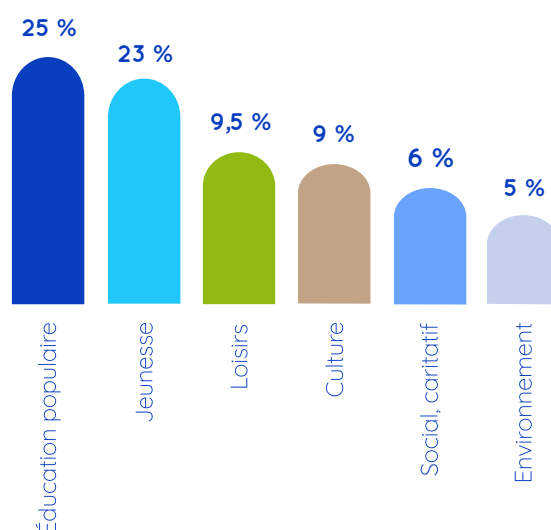


LES POSTES FONJEP ACCOMPAGNENT LES POLITIQUES PUBLIQUES

Un dispositif qui s'adapte aux grandes orientations nationales

Le dispositif des postes Fonjep contribue au déploiement de politiques publiques dans la jeunesse, l'éducation populaire, les loisirs, la culture, le social, l'environnement, etc.

Les 6 thématiques dominantes des projets associatifs portés par les postes Fonjep



Au fil du temps, le dispositif des « postes Fonjep » a évolué et s'est adapté pour accompagner les politiques publiques et répondre à de nouveaux enjeux, de façon ponctuelle ou durable. La gestion interministérielle et la souplesse de fonctionnement du Fonjep favorisent cette flexibilité.

L'organisation cogérée facilite la diffusion des nouveaux dispositifs auprès des associations.

2019

La hausse du nombre de postes (+723) est liée à plusieurs mesures prises pour soutenir l'action associative :

- Doublement du nombre des postes Fonjep dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Création de postes Fonjep « recherche et développement » avec une double unité expérimentée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour faire suite à une proposition du rapport transmis au gouvernement en 2018 par le Mouvement associatif
- Création de postes Fonjep pour les groupements d'employeurs et les pôles territoriaux de coopération associatifs.

2020

Afin d'aider les associations JEP à faire face à la crise sanitaire, des adaptations ont été mises en place :

- Pendant la période de confinement, les aides relatives aux postes Fonjep qui font partie des effectifs de l'association ont été maintenues, même si les salariés concernés étaient en chômage partiel
- Pour soulager la trésorerie des associations, les aides relatives au deuxième trimestre ont été versées dès mars 2020, en même temps que les aides du premier trimestre.

2021

Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement a créé les postes Fonjep « Jeunes » (1000 en 2021 et 1000 en 2022).
Le dispositif a été clôturé le 30 avril 2023.

2023

Suite à une expérimentation lancée en 2020, les postes Fonjep Guid'Asso ont été généralisés en 2023 pour soutenir le déploiement d'un réseau national d'appui à la vie associative qui permet à chaque association employeuse ou non, même la plus petite, de trouver près de chez elle une personne pour répondre à ses questions. Ces postes « Guid'Asso » viennent progressivement remplacer les postes Fonjep « CRIB » (créés en 2005).

2024

Le nombre de postes « culture » est doublé, et leur attribution est en partie décentralisée auprès des DRAC.

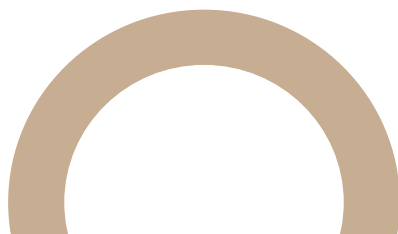
Un engagement pour la professionnalisation et l'innovation

- Depuis sa création, le Fonjep accompagne la professionnalisation des métiers du secteur associatif.
- Il impulse une dynamique de réflexion et d'innovation au sein des associations bénéficiaires via sa commission prospective et l'organisation de 21 rencontres prospectives (« Projep ») entre 2022 et 2025, sur des thématiques comme l'engagement, la transition numérique ou l'évaluation. Des chantiers de recherche-action sont également menés.

Une aide ciblée, contrôlée et évaluée

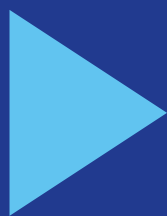
- L'attribution des postes relève de la décision du ministère financeur, qui détermine les critères et les orientations de l'action.
- La subvention est strictement destinée à rémunérer du personnel permanent. Le Fonjep effectue des contrôles des fiches de paie pour s'assurer de la présence des porteurs de poste.
- Les postes sont généralement attribués pour une durée de trois ans renouvelable et font l'objet d'une évaluation régulière par les ministères.

Les ministères
et collectivités
ont versé **64 989 097 €**
de subventions
postes Fonjep en 2024.



Répartition des subventions par financeur

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative / Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (DJEPVA).	4 290 postes Fonjep « Jeunesse et éducation populaire » (JEP)	43 777 344 €
	1 118 postes Fonjep « Jeunes »	
	711 postes Fonjep « Guid'Asso »	
	48 postes Fonjep « Centre de ressources et d'information des bénévoles » (CRIB)	
Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles / Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS). Le financement de ces postes est assuré par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (DJEPVA).	654 Postes Fonjep « Cohésion sociale »	4 261 374 €
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation / Direction générale des Collectivités locales / Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT).	1 484 postes Fonjep « Politique de la ville »	10 889 280 €
Ministère de la Culture / Délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie culturelle (DG2TDC).	120 postes Fonjep « Culture »	925 022 €
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ; Agence française de développement (AFD).	84 postes Fonjep « Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale » (ECSI)	840 000 €
Collectivités locales (toutes confondues, financements et cofinancement de postes)	16 postes sans part État, et cofinancement de postes.	4 296 077 €
TOTAL	8 525 postes	64 989 097 €



Cartographie dynamique des postes

Pour la première fois cette année, nous complétons ce document par des cartographies dynamiques des postes accessibles sur le site du Fonjep.

Ces cartes offrent la possibilité de filtrer les informations par région ou département, par type de postes, et par zones spécifiques d'implantation.

Les données sont les mêmes que celles utilisées pour l'édition de ce baromètre (données 2024 arrêtées au 31 mars 2025).



.....

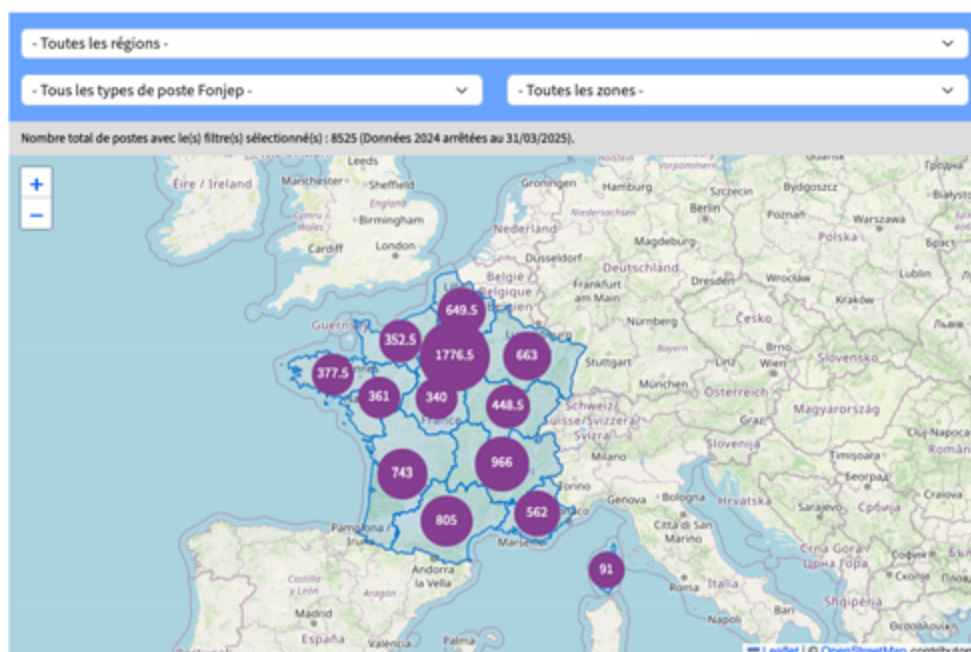
- **Filtrer par zones spécifiques d'implantation**
(QPV, ZRR)

.....

- rubrique « Postes Forjep » / « Baromètre »



« Qui sommes nous » / « Le Fonjep en région »



MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE DONNÉES

- Les données de ce baromètre sont celles de l'année 2024, arrêtées au 31 mars 2025.

- Elles sont saisies dans l'extranet de gestion des postes Fonjep par les services de l'État et les associations bénéficiaires.

- Pour la deuxième année consécutive, ces données sont complétées par les résultats d'une enquête qualitative adressée aux associations porteuses d'un poste Fonjep, ouverte entre le 14 et le 30 avril 2025. Cette enquête portait sur les types d'intervention des salariés et les domaines d'action. Elle a permis de recueillir la contribution de 2 005 répondants sur 6 784 contacts sollicités, soit un taux de réponse de 30%.

- Les données de localisation des associations dans les zones QPV et ZRR sont calculées à partir de l'adresse postale de l'association. Les données relatives aux actions menées dans ces territoires sont déclaratives.

GLOSSAIRE DES SIGLES

- **AFD** : Agence française de développement
- **ANCT** : Agence nationale de la Cohésion des territoires
- **CRIB** : Centre de ressources et d'information des bénévoles
- **DGCS** : Direction générale de la Cohésion sociale
- **DGCL** : Direction générale des Collectivités locales
- **DJEPVA** : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
- **JSI / VVVS** : Jeunesse, solidarité internationale / Ville, vie, vacances solidarité internationale
- **MEAE** : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- **QPV** : Quartiers politique de la ville
- **ZRR** : Zones de revitalisation rurale

